

Capitalisation des acquis des projets du
Secteur Vert de la GIZ au Bénin

PROJET PROMOTION DE L'AGRICULTURE

PROAGRI4 - ... un regard d'avance...

19.2059.2-001.00

1 Contexte du projet

La GIZ Bénin accompagne le développement des filières agricoles à travers le Projet Promotion de l'Agriculture au Bénin (**PROAGRI**) qui est à sa quatrième phase (la première phase s'est déroulée de 2011 à 2014, la deuxième de 2014 à 2017, la troisième de 2017 à 2020 et la quatrième de 2020 à 2023). Durant les phases précédentes, le projet a élaboré et promu plusieurs outils pour le développement des filières agricoles, et notamment des approches de la promotion des Chaines de Valeur Ajoutée (CVA). Un grand nombre d'acteurs des quatre filières prioritaires retenues par le projet (riz, soja, karité et anacarde) ont bénéficié de multiples renforcements de capacités et d'accompagnements. Les outils vulgarisés tels que "ValueLinks"©, Farmers Business School (FBS), "Vente groupée", Agriculture Contractuelle sont approuvés et validés par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et figurent dans le document stratégique du Conseil Agricole qui est la Stratégie Nationale du Conseil Agricole, (SNCA).

La quatrième phase du Projet (**PROAGRI₄**) a été conçue en lien avec le contexte politique de la coopération bénino-allemande depuis 2019 qui est marqué par la clôture du pôle prioritaire "Agriculture" et la transition vers un nouveau pôle prioritaire, la "Formation Professionnelle". L'objectif du **PROAGRI₄** est d'accompagner les acteurs du développement agricole (acteurs étatiques, acteurs de la société civile et acteurs du secteur privé) à s'approprier ces outils et d'en faire une utilisation pérenne pour la promotion des filières agricoles ; nous parlons notamment des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA), des Directions Départementales d'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP), des mairies, des prestataires agréés du conseil agricole, des faitières et des productrices/producteurs et transformatrices des exploitations familiales.

Objectif du **PROAGRI₄**

La promotion des chaînes de valeur sélectionnées est durablement ancrée dans deux pôles de développement

Le **PROAGRI₄** développe ses activités dans les trois filières riz, soja et karité à travers quatre champs d'action (output) qui concourent ensemble à l'objectif principal.

L'output 1 concerne le champ du conseil politique et donne un conseil aux directions centrales du MAEP pour la mise en œuvre des politiques agricoles.

L'output 2 se charge de la capitalisation pour la consolidation des outils promus et qui sont à transférer et de la digitalisation.

L'output 3 se consacre aux actions sur le terrain pour la mise à échelle des approches éprouvées pour la promotion de filières.

L'output 4 fait une ouverture vers le domaine de la formation professionnelle à travers l'institutionnalisation de quelques profils de métiers liés au développement des Chaines de Valeur Ajoutée (CVA) et une contribution à la mise en œuvre d'un plan de formation professionnelle duale pour les métiers sélectionnés.

La zone d'intervention du **PROAGRI₄** prend en compte 18 communes réparties entre les Pôles de Développement Agricole (PDA) 2, 3 et 4¹. Les partenaires du projet sur le terrain sont les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) dans les trois PDA, les quatre

1: **ATDA 4:** *Collines:* Dassa-Zoumé, Glazoué, Savè, Ouessè; *Borgou:* Tchaourou, N'Dali, Nikki, Pèrèrè; *Donga:* Copargo, Ouaké, Djougou;

ATDA 3: *Atacora:* Tanguiéta, Matérie, Cobly, Boukoumbé

ATDA 2: *Atacora:* Kérou, Kouandé, Pehonco (2KP)

Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) des Collines, du Borgou, de l'Atacora et de la Donga), les mairies des 18 communes et les prestataires privées et ONG du Conseil Agricole. Le groupe cible est constitué des coopératives de producteurs/trices et transformatrices actives dans les CVA promues dans les trois filières soja, riz et karité. Leur accompagnement se fait en symbiose avec les partenaires cités.

Les indicateurs du projet au niveau objectif sont libellés comme suit :

1. Le revenu disponible des activités des chaînes de valeur augmente de 10 % pour 70 % des 15 000 acteurs appuyés (producteurs/trices, transformateurs/trices), dont 40 % sont des femmes.
2. Le nombre de prestataires de services/acteurs qui utilisent une des méthodes/outils proposés par le ministère de l'agriculture en coopération avec le projet dans les filières concernées dans les pôles de développement 3 et 4 (karité, anacarde, riz, soja) a augmenté de 25%.
3. 75% des 15.000 acteurs/trices promus (producteurs/trices et transformateurs/trices) dans les filières riz, soja et karité évaluent la qualité des conseils fournis par les prestataires de services comme s'étant amélioré de 2 points d'échelle.
4. L'emploi dans les entreprises en amont et en aval de la production agricole dans les filières karité, anacarde, riz et soja a augmenté de 30 personnes au total, 25% des emplois supplémentaires créés étant occupés par des jeunes et 20 % par des femmes.

Les indicateurs de résultats sont les suivants :

Output 1 : Conseil Politique

- 10 prestataires de services de conseil agricole agréés ont accès à des fonds du Fonds National pour le Développement de l'Agriculture (FNDA) pour mettre en œuvre le coaching et le conseil des clusters agricoles dans la région du projet.
- Un échange annuel d'informations entre les acteurs de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole 2 sur l'état d'avancement et les recommandations pour améliorer la qualité de la mise en œuvre est établi.

Output 2 : Capitalisation et Digitalisation

- 15 produits de connaissance pour la promotion durable des filières sensibles au changement climatique, issus principalement de la capitalisation des expériences de ProAgri, sont mis à la disposition des acteurs du conseil agricole via la base de données de connaissances du Ministère en charge de l'agriculture.
- 40 employés de prestataires de services de conseil agricole sont qualifiés pour utiliser la base de données et les produits de connaissance élaborés conformément à un format de formation convenu avec le projet.

Output 3 : Promotion des filières

- 80% des 72 Agribusiness-cluster des pôles de développement sélectionnés 3 (Atacora Ouest) et 4 (Borgou Sud, Donga, Collines) ainsi que 2 (Kerou, Kouandé, Péhonco), augmentent leurs chiffres d'affaires de 25%.
- 3120 acteurs (85% femmes) appuyés par le projet ont aménagés 470 ha supplémentaires de bas-fonds pour la riziculture en utilisant l'approche Smart-Valleys.

Output 4 : Formation Professionnelle

- Un ensemble (kit de formation) composé de curricula (coopération technique) et de matériel didactique (coopération technique et financière) sur les thèmes de la promotion des chaînes de valeur a été préparé pour 3 profils professionnels agricoles/domaines d'emploi sélectionnés (coopération technique : tout le Bénin/coopération financière : seulement à Atacora-Donga).

- 20 formateurs (enseignants/tes et instructeurs/trices d'écoles professionnelles), dont 20% de femmes, sont qualifiés pour développer des compétences spécialisées dans le cadre de la formation professionnelle agricole en système dual.

2 Processus d'implémentation du projet

Le **PROAGRI**₄ implémente ses activités dans les 18 communes d'intervention à travers trois équipes : Une équipe de coordination et administration dans l'Unité de Pilotage (UP) à Cotonou et deux équipes de Conseillers Techniques dans deux antennes, à Parakou et à Natitingou. Ces trois unités permettent une proximité maximale aux partenaires principaux qui sont le MAEP au niveau macro, et les ATDA 3 et 4 dans les lieux des antennes. La collaboration avec l'ATDA2 est moins intense, car son siège est loin des trois communes d'intervention, les 2KP, qui relèvent du département de l'Atacora.

La stratégie du **PROAGRI**₄ privilégie "l'appropriation par l'action". Nous pensons que pour une meilleure appropriation des outils, une simple formation sur ces outils n'est pas suffisante mais la mise en pratique permet un renforcement effectif de capacité et une prise en main autonome des processus. Les activités phares du projet sont (i) le coaching des Agribusiness Cluster (ABC), (ii) l'aménagement des bas-fonds selon la méthode Smart-valleys, (iii) la modération des plateformes communales de dialogue public-privé, et (iv) la mise en place des Conventions Locales pour la protection des parcs à Karité. Pour atteindre son objectif et l'ancrage des approches éprouvées, le projet poursuit un mode d'intervention qui est marqué par les éléments suivants :

- Affiner des approches de haut impact, avec une documentation technique et budgétaire détaillée, comme base pour une mise à échelle autonome
- Impliquer les acteurs divers à plusieurs niveaux avec une logique de la subsidiarité dans une réalisation de plus en plus autonome des méthodes et outils proposés ; les acteurs au niveau méso et micro sont les plus impliqués et engagés dans les processus du projet.
- Appuyer les acteurs et partenaires avec un renforcement de leurs capacités techniques, managériales et organisationnelles pour faciliter la mise à échelle autonome des activités
- Appuyer les acteurs dans leur recherche de financement autonome et durable des activités ciblées

L'ancrage des acquis au niveau méso et micro

La promotion des filières agricoles à travers l'approche *Agribusiness Cluster (ABC)* est ancrée dans la stratégie nationale pour le développement des filières. Le **PROAGRI**₄ a développé une approche, qui favorise l'accompagnement intensif des ABC par un Mastercoach pendant trois ans pour appuyer l'organisation des acteurs. Le coach est formé par le projet dans un programme spécial élaboré et exécuté pour cet objectif. Un ABC est un réseau d'actrices/acteurs organisés dans un espace donné, avec un modèle d'affaire commun concernant la production, transformation et commercialisation des produits d'une ou plusieurs Chaines de Valeur Ajoutée (CVA) d'une même filière. Le focus du ProAgri4 est sur le *riz paddy*, *riz étuvé*, *soja grain*, *fromage de soja*, *amandes de karité* et *beurre de karité*. Le regroupement des actrices/acteurs pour un même produit est au niveau village, au mieux dans une coopérative immatriculée (Organisation Professionnelle Agricole OPA). Un ABC peut regrouper les deux produits d'une même filière, à travers plusieurs OPA de production et de transformation. Ceci renforce les liens d'affaires entre les maillons d'un même territoire. Pour le **PROAGRI**, un ABC regroupe entre 5 et 20 OPA, avec 100 à 400 personnes, une entreprise agrégateur, un ou plusieurs Services Financiers Décentralisés (SFD) et les prestataires privés de services de mécanisation et d'approvisionnement en intrants. Cet ensemble est orchestré

par un mastercoach renforcé par deux coachs internes choisis parmi les acteurs membres de l'ABC.

Après la mise au point de l'approche ABC dans les années 2019 et 2020, elle est mise en œuvre en étroite collaboration avec les partenaires au niveau méso et micro dans les 18 communes d'intervention du projet. Les Chefs des Cellules Communales (CCeC), démembrement des ATDA, appuyés par les Techniciens Spécialisés (TS), jouent un rôle primordial pour la mise en œuvre de l'approche. Ils travaillent en étroite collaboration avec un Mastercoach, mis à disposition par le **PROAGRI₄** dans chaque commune. Pour un travail autonome "après projet" le **PROAGRI** a équipé les CCeC dans les 18 communes d'intervention avec du matériel de modération (une valise Zopp bien remplie, deux tableaux Zopp et un rouleau de papier kraft). Les quatre (4) différentes étapes d'accompagnement d'un ABC ont fait objet d'une série de formations à l'adresse des agents partenaires. La première étape concerne l'identification et la caractérisation d'un nouveau ABC. La seconde étape porte sur la tenue des séances "Diagnostic et Design" (D&D) pour faire l'état des lieux et définir les "chantiers" les plus importants d'un ABC. Les deux modules restants portent sur le coaching des ABC et la capitalisation et bilan du processus annuel d'accompagnement d'un ABC. Il s'agit des modules de formation spécifiques donnés aux CCeC et TS des 18 communes d'intervention. En 2022, le choix et l'accompagnement de 25 nouveaux ABC dans 18 communes ont été essentiellement fait par les CCeC, avec un back-up de l'équipe du **PROAGRI₄** en collaboration étroite avec les Mastercoachs sur le terrain.

Pour pérenniser l'approche au sein des ABC, les acteurs installent un "organe de pilotage", constitué par des représentants des différentes OPA et l'agrégateur. Ces acteurs choisissent deux personnes qui sont mandatées comme "*Coachs Internes*", et qui sont formées systématiquement par les Mastercoachs pour répercuter certaines informations et apprentissages essentiels pour les ABC et qui servent aussi comme courroie de transmission de l'information.

Pour appuyer la *mécanisation agricole*, le **PROAGRI₄** collabore avec l'Union Nationale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (UN-CUMA), notamment dans l'Atacora et la Donga, et la Société Nationale de la Mécanisation Agricole (SoNaMA). Les animateurs et l'équipe du projet accompagnent les ABC pour l'acquisition et l'utilisation des machines agricoles destinés à la préparation des sols, au semis, au sarclage, à la récolte et la transformation des produits. Les matériels agricoles sont acquis sur fonds du projet et fonds PIP du MAEP, et mis à disposition des productrices/teurs par les deux partenaires à un taux subventionné, défini par la SoNaMA.

La *formation des Mastercoachs* est étroitement liée à l'accompagnement des ABC, qui sont le "laboratoire" de mise en œuvre des apprentissages. Dans un système parfaitement dual, le Mastercoach est formé pendant un an dans quatre (4) cycle d'apprentissage. Chaque cycle comporte une formation théorique d'une semaine, suivie d'une mise en pratique du coaching dans les ABC pendant 6 semaines après chaque phase de formation théorique et en fin d'un bilan du cycle. Ces coachings des ABC sont accompagnés par des "mentors" de l'équipe du projet. La formation, le coaching et le mentoring sont mis en œuvre par un prestataire contracté par le projet, la "Fondation iCRA" du Pays-Bas. Les contenus des formations sont soumis à des ajustements par les équipes du **PROAGRI₄** et iCRA selon les besoins réels, recensés chez les acteurs dans les ABC. Pour une pérennisation de cette formation, le projet collabore avec trois universités : l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) de Porto Novo, l'Université de Parakou à travers le Centre de Perfectionnement en Sciences Agronomiques (CEPESA Parakou) et l'Institut Universitaire d'Enseignement Professionnelle (IUEP) des métiers agricoles de Djougou, pour une infusion des curricula avec les modules élaborés par iCRA et le **PROAGRI₄**.

Le **PROAGRI₄** travaille en étroite collaboration avec le projet "Promotion du Financement Agricole (ProFinA) de la GIZ, en ce qui concerne la mise en œuvre des approches d'accès au crédit et de la promotion des Groupes Solidaires d'Épargne et Crédit (GSEC) en faveur des acteurs des ABC. Les mastercoachs et coachs internes ont été formés sur ces approches par le ProFinA.

Pour permettre une implication des acteurs au niveau communal et créer des conditions cadres favorables au développement des ABC, et notamment les responsables de la planification et du développement local au sein des mairies, le **PROAGRI₄** accompagne la mise en place et l'animation des plateformes multi-filières dans chaque commune. Ces plateformes s'intègrent dans chaque commune comme outil de dialogue public-privé, et proposent à la mairie d'émerger les différents outils de dialogue, proposés par les différents ONG et PTF pour un cadre de concertation unique pour le secteur agricole. Lors des rencontres, les acteurs du secteur agricole discutent les besoins en concertation, en coordination et investissements structurants en faveur d'un développement durable de la commune. C'est au niveau de ces plateformes communales, que les mairies peuvent recenser les besoins en infrastructures et d'autres appuis, nécessaires pour un développement agricole induisant l'économie locale. Ces besoins issus du dialogue public privé sont directement programmés dans les nouveaux PDC4 (Plan de Développement Communal), en voie d'élaboration entre fin 2022 et mi-2023. Les plateformes sont légitimées par des arrêtés communaux, leur fonctionnement va être financé par le budget de la mairie, vu le rôle important qu'elles jouent pour le développement économique de la commune.

Deux autres acquis phares sont implémentés par le projet avec une perspective de mise à échelle autonome par les partenaires : (i) une méthode simple d'aménagement de bas-fonds (*méthode Smart-valleys*) pour l'intensification de la production de riz, qui est à la portée des productrices et producteurs des petites exploitations familiales et (ii) un processus guidé pour la protection des superficies à fort peuplement du Karité par une *Convention Locale*. Les deux activités sont implémentées par les prestataires de service au niveau des groupes cibles. Aussi les ATDA que les mairies sont fortement intéressées pour une mise en œuvre autonome de ces approches, c'est pourquoi le **PROAGRI** implique les partenaires (ATDA, CCeC, TS, représentants des mairies) dans la réalisation et les forme systématiquement. Un référentiel technico-économique (Smart-valleys) et un guide (Conventions Locales) ont été élaborés par le projet et sont à la disposition des partenaires.

Pour permettre aux partenaires une meilleure compréhension du **PROAGRI₄** et pour les impliquer au maximum dans l'exécution de la dernière phase du projet, les équipes dans les deux antennes organisent annuellement des réunions d'évaluation et de planification au niveau de chaque Mairie et au niveau des ATDA, impliquant tous les acteurs concernés par les activités du projet. Un Assistant Technique est chargé de la collaboration et de la communication entre le projet et les partenaires au niveau communal et départemental.

En ce qui concerne la *formation professionnelle*, le projet collabore étroitement avec le Ministère des Enseignements Secondaires Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), et notamment l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF). Ce dernier est responsable pour la définition des métiers et l'élaboration des curricula. Pour deux métiers, "producteur de plants fruitiers" et "producteur de cultures maraichères", ce processus a été accompli, et les nouveaux curricula sont mis à disposition des instituts de formation, écoles supérieures et des lycées techniques, ainsi qu'aux entreprises qui hébergent des stagiaires. Ensemble avec le projet Fonds d'Investissement pour l'Agriculture (FI-Agriculture) de la KFW, le **PROAGRI₄** a choisi dix écoles ou entreprises qui vont commencer la mise en œuvre des nouveaux curricula dans un système dual de formation professionnelle. Pour un troisième métier, le Coach des Agribusiness

Cluster, le **PROAGRI₄** élabore les modules de formation et collabore avec deux universités nationales² pour l'infusion des modules dans les curricula existants concernant l'Agribusiness.

L'ancrage des acquis au niveau macro

Toutes les approches promues trouvent principalement leur source dans les orientations stratégiques sectorielles. A travers de son output 1 (conseil politique), le projet accompagne au quotidien les interactions avec le Secrétariat Général et les Direction Techniques du MAEP, nécessaires pour la mise en œuvre des activités de promotion des CVA agricoles. Toutes les actions qui se déroulent sur le terrain sont une émanation de la direction technique ou agence concernée, elle en assure la validité et suivi.

- La DCAIFE pour tout contenu de renforcement de capacité et de mise en œuvre des actions de renforcement du conseil agricole ; elle accompagne notamment la formation des Mastercoachs et assure leur qualification / certification.
- La DPAF (ex DPP) pour le plan d'opération, les PTAB, les rapports périodiques et les revues et les documents de capitalisation ;
- La DSI pour toutes les actions liées à la gestion des données et à la digitalisation ;
- La DPV pour les actions liées aux appuis au système semencier ;
- Le FNDA, le FADEC/FIC, autres pour le financement, la réflexion se focalisant sur les mécanismes de financement durable ;
- La SoNaMA pour les actions liées à la promotion de la mécanisation agricole.
- Le MESTFP pour les activités de formation professionnelle

Cet ancrage au niveau macro prend aussi en compte le renforcement de capacité des cadres du ministère et alimente une réflexion permanente sur la mise en œuvre optimale de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole.

3 Impact et apprentissage du projet

Agribusiness Cluster et Coaching

Le **PROAGRI₄** a appuyé et organisé 73 ABC depuis 2019. Environ 14.000 productrices/producteurs et formatrices, organisées dans 590 groupements ou coopératives agricoles dans les trois filières riz, soja et karité sont accompagnés dans leur organisation et structuration pour un meilleur accès aux marchés. 465 Organisations Professionnels Agricoles (OPA) ont été accompagnées pour leur immatriculation comme coopérative, condition "sine qua non" pour l'accès aux crédits, levier importante pour le développement agricole. Les efforts du **PROAGRI₄** pour l'immatriculation des OPA membres des ABC ont un impact direct sur l'acquisition des crédits. Dans 48 ABC regroupant 9200 exploitations agricoles, 2560 exploitations (28%) ont pu acquérir un crédit d'intrants ou d'achat de matière première avec une somme globale de 319 millions de FCFA (campagne 2021/22). Le taux des exploitations dans les ABC de 28% ayant obtenu un crédit est quatre fois plus élevé que pour la moyenne des 923 000 exploitations au niveau national (7%³).

De nombreuses formations, sensibilisations et coachings dans les ABC ont induit les changements suivants :

² UNA Porto Novo et CEPESA UP-Parakou

³ Source: Recensement National Agricole (RNA) du MAEP, 2019

- Création d'un climat de confiance entre les acteurs des ABC
- Confiance en soi et appropriation du propre développement
- Auto-organisation des acteurs en vente groupée pour la mise en marché des produits de quantité et qualité intéressante
- Capacités accrues de négociation et d'établissement des liens d'affaires fidèles
- Maîtrise entrepreneuriale au niveau exploitation et coopérative
- Meilleur accès aux crédits et gestion financière appropriée
- Résilience face aux fluctuations des marchés

Dans les 24 ABC les plus anciens de 2019, on peut constater une augmentation des membres dans les OPA de 25% entre 2020 et 2021. Dans le même temps, les chiffres d'affaires dans les six CVA confondu ont augmenté de 542 000 FCFA à 930 000 FCFA (= +72%) par exploitation agricole.

Dans les 73 ABC accompagnés par le projet en 2022/23, 144 Coachs ont été identifiés (deux par ABC) et formés comme relais entre les Mastercoachs et les OPA. Ceci contribue considérablement à l'autonomie des ABC et ainsi à la durabilité de l'approche. Ces coachs sont gérés et financés par les OPA pour le compte de l'ABC.

Formation des Mastercoachs

Ce sont les Mastercoachs, qui, à l'absence des agrégateurs, animent les ABC et modèrent surtout leur naissance. Des groupements de producteurs qui ne sont pas dans une OPA immatriculée, ont un niveau d'organisation embryonnaire, qui ne peut pas créer de confiance envers un agrégateur potentiel. Selon les données du Recensement National Agricole (RNA) de 2019, seulement 12% des exploitations agricoles sont organisés dans une OPA. C'est ainsi, que le système de commercialisation au Bénin repose sur un système de commerçants et intermédiaires informels, souvent venant des pays voisins, pour acheter la production au moment le plus opportun pour le commerçant. Ainsi, le producteur devient "preneur de prix" et sa part de la valeur ajoutée de son produit est relativement petit. Avec l'organisation des productrices/teurs et transformatrices dans des OPA et ABC par un Mastercoach, cette situation change fondamentalement : Sur les effets et impacts décrits ci-dessus, un ABC, après trois ans d'accompagnement intense et dégressif, peut devenir un vrai partenaire d'un agrégateur sous une constellation win-win. De nombreux ABC, accompagnés par le **PROAGRI₄** montrent une évolution claire d'auto-organisation, et les relations contractuels fidélisées entre agrégateurs et ABC deviennent de plus en plus fréquent. Pendant les premières deux années, un ABC a besoin d'un accompagnement ferme par un Mastercoach, qui peut accompagner jusqu'à quatre ABC dans ce processus. Après les deux ans, l'intensité de l'accompagnement peut diminuer de façon progressive et, ensemble avec les Coachs Internes des ABC et le staff communal de l'ATDA (CCeC et TS), un Mastercoach peut accompagner tous les ABC dans une commune.

Smart-valleys

Pour intensifier les rendements dans la riziculture, avec un aspect important d'accroissement de la résilience aux changements climatiques, le **PROAGRI₄** s'adresse dans le département de l'Atacora aux femmes, rizicultrices dans des basfonds à très faible pente. La méthode Smart-valleys, élaboré par Africa Rice et adaptée par le **PROAGRI₄** aux conditions socio-économiques du Bénin, permet une augmentation des rendements sur les parcelles traitées de 100% (de 2 tonnes (sans aménagement) à 4 tonnes par hectare). Sur 83 sites le projet a contribué d'aménager 330 ha pour 2630 personnes, dont 85% de femmes.

La méthode se base sur les interventions et apprentissages des productrices. Les digues en terre pour le terrassement des parcelles et la collecte de l'eau de pluie ainsi que les canaux de drainage sont effectuées par les actrices elles même, sans utilisation des machines. Ainsi le coût d'investissement à l'hectare et les travaux d'entretien sont facilement maîtrisables par les populations. Le paquet technologique appliqué par le projet intègre le transfert du savoir pour l'aménagement en canaux et diguettes de terre par un prestataire du conseil agricole, un fonds de roulement pour des semences améliorées et des doses raisonnables d'engrais, ainsi que le conseil pour des techniques de semis en ligne, plantation des plantes issues des pépinières, et l'entretien des parcelles et des ouvrages pendant la période de culture avec des réparations nécessaires. Le suivi de toutes les activités est aussi assuré par le même prestataire contracté par le projet. Par hectare, les couts totaux s'élèvent à environ un million (1.000.000) de FCFA.

Les ménages impliqués cultivent en moyenne 0,15 hectare, ce qui signifie avec un rendement de 4 tonnes par ha, 600 kg de riz par ménage. Ce riz est destiné soit à l'autoconsommation, à la transformation en riz étuvé ou à la vente. Vendu comme riz paddy, le rendement d'une parcelle de 0,15 ha peut contribuer avec 75.000 FCFA net au revenu familial.

Plateformes multi-filières de dialogue public – privé au niveau communal

Les plateformes communales à leur installation et leur animation génèrent des effets très intéressants en termes d'émergence des sujets et préoccupation sur l'agenda des mairies des 18 communes d'intervention du projet. Les communes considèrent désormais les acteurs des filières stratégiques et des ABC comme des partenaires valables et privilégiés avec lesquels ils peuvent co-construire et conduire des actions et des processus de développement agricole dans les communes. Les plateformes sont désormais des instruments pour alimenter les Conseil Communal d'Orientation et de Suivi (CCOS) de politique agricole dont les mairies sont les présidents. Il est désormais admis qu'une bonne partie des sujets à débattre au sein des CCOS proviennent des plateformes avec une certaine concertation et maturité en ce qui concerne leur construction et mise en évidence.

L'inclinaison des maires sur les préoccupations des acteurs des plateformes devient effective dans la plupart des communes avec l'inscription de certains besoins en infrastructures structurantes dans les PDC 4^{ème} génération. On note également l'implication active de la mairie dans la structuration des acteurs (*par exemple : installation des collecteurs des produits agricoles sur initiative de la plateforme de Tchaourou*), l'optimisation de la collecte des taxes de développement local avec des mécanismes novateurs subséquents pour le renflouement des caisses des mairies (*par exemple : octroi de 05 postes d'agents collecteurs de taxes à la plateforme de N'Dali ; définition conjointes des mécanismes de collectes des taxes dans 06 communes*).

A travers les plateformes, les mécanismes de coordination sont initiés par les mairies pour assurer les synergies d'actions des partenaires autour des orientations agricoles dans la commune. Les plateformes sont les creusets pour assurer cette synergie d'actions et éviter les doublons et les duplications des interventions. Dans ce cadre, les mairies et les plateformes ont défini conjointement les bases de leur collaboration, à travers la formulation des attentes et engagements de chacune des parties, assortie d'une feuille de route des chantiers prioritaires.

Les mesures de formations qui sous-tendent l'animation des plateformes confèrent aux acteurs privés des aptitudes et augmente suffisamment leurs capacités pour des actions de plaidoyer/lobbying tout en favorisant la prise de conscience des problèmes institutionnels qui sont les tendances lourdes qui bloquant les activités des filières au niveau infra-communal.

Conventions Locales pour la protection des parcs à Karité

L'arbre de Karité est menacé à cause de sa reproductibilité difficile, garantie seulement à travers de la régénération naturelle dans un système de jachère au sein d'une agriculture itinérante. L'augmentation de la production agricole au Bénin dans le système cotonnier est exigeante en espace, car elle passe par l'extension des superficies agricoles. Dans ce système, l'arbre de Karité est menacé dans son existence.

A travers des Conventions Locales, des superficies communales à forte occupation des arbres à Karité sont protégés et soumis à une exploitation autogérée qui permet d'utiliser les ressources disponibles durablement. Une conscientisation de la population riveraine autour des parcs à karité pour l'agroforesterie en général et l'exploitation durable des produits forestières et notamment de l'arbre à karité en particulière est un effet constaté après implantation d'une Convention Locale. Dans la gestion des Conventions Locales, les femmes organisées en Agribusiness Cluster Karité jouent un rôle important. Le **PROAGRI**, depuis 2016, a réalisé en collaboration avec 17 communes 26 Parcs à Karité sous Convention Locales avec une superficie protégée totale de 760 ha.

Apprentissages

La stratégie de capitalisation du **PROAGRI**₄ favorise l'implication active d'une multitude d'acteurs comme intermédiaires pour la multiplication des approches et du savoir à un niveau méso et micro, qui favorise le *principe de la subsidiarité*, en allant de la base vers le méso et le macro : Les acteurs dans les 73 ABC et notamment les 590 représentants des OPA et les 144 Coachs Internes, les 29 Mastercoachs avec leurs 10 structures des prestataires de service privée, les équipes des mairies de 18 communes, responsables pour le développement rural, le personnel décentralisé des trois ATDA au niveau des 18 communes, le staff des DDAEP dans les quatre départements, le staff des ATDA dans les trois pôles de développement, les techniciens d'accompagnement des Smart-valleys, les prestataires de service de mise en œuvre des activités du projet, toutes ces personnes sont des "partenaires du projet", adressés par l'équipe du **PROAGRI**₄ avec des actions de changement proposées dans les approches. Les personnes ayant compris les messages ont ainsi un potentiel de contribuer dans leur environnement immédiat à un changement de comportement pour un développement de l'agriculture et une amélioration des conditions de vie.

Les actrices et acteurs des exploitations agricoles au Bénin ont, en grande partie, une formation de base inexistantes (60% analphabètes) ou rudimentaire (20% avec niveau primaire), ce qui les amène à se retrouver dans un contexte de pauvreté et de difficultés de sécurité alimentaire. L'apprentissage principal du **PROAGRI**₄ est le constat, que les acteurs organisés dans les ABC, avec l'accompagnement de coaching développent *un esprit de confiance et collaboration mutuelle, d'auto-organisation* ainsi que des *notions entrepreneuriales*, qui les guident vers un état d'autonomie pour prendre en main leur propre développement, dans un environnement économique difficile et "sans pitié".

En ce qui concerne la collaboration avec les partenaires dans les Pôles de Développement, les Départements et les Communes, le projet constate un engouement très fort pour les acquis phares offerts par le **PROAGRI**₄. Le coaching des ABC, les plateformes communales de dialogue public-privé et les Conventions Locales sont mises en œuvre dans toutes les 18 communes de la zone d'intervention du projet, et servent ainsi comme exemple pour une réplification. Les Smart-valleys sont actuellement réalisés dans 5 communes seulement, mais les demandes viennent de plusieurs communes qui cherchent un financement pour leur réalisation.

Avec l'approche Agribusiness Cluster Coaching, le **PROAGRI**₄ se substitue avec ses activités à un système de conseil agricole souhaité au niveau pays, dont le fonctionnement autonome et

durable n'est pas garanti par les institutions de mise en œuvre. Autant les partenaires au niveau méso et micro ont compris la pertinence et l'impact non-négligeable que laissent les actions du **PROAGRI** au niveau de 73 ABC avec ses 14.000 exploitations agricoles, la mise à échelle de cette approche dans les 77 communes du Bénin ne peut pas être assurée par les acteurs et partenaires de façon autonome.

Malgré le fait que l'approche Agribusiness Cluster soit à la base de la stratégie nationale pour la promotion des filières agricoles et ses chaînes de valeur ajoutée, un effort considérable reste à faire pour pérenniser l'accompagnement efficace des ABC sur le territoire béninois. De nombreuses difficultés pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Conseil Agricole et notamment pour son financement à travers du FNDA nécessitent des efforts complémentaires de la communauté des PTF et des partenaires étatiques au niveau méso et macro pour une application à large échelle d'une approche ABC tel qu'expérimenté par le **PROAGRI**₄.

4 Innovations et reproductibilité (acquis-phares)

Le **PROAGRI**₄ met en avant quatre acquis-phares que sont :

1. L'organisation des AgriBusiness Cluster sur la base du coaching
2. L'approche Smart-valleys pour la production du riz
3. Les plateformes communales des acteurs des CVA
4. Les Conventions Locales pour la protection des parcs à karité

1. L'organisation des AgriBusiness Cluster (ABC) sur la base du coaching

Le **PROAGRI**₄ implémente des outils et méthodes de promotion des CVA à travers la facilitation de la constitution des ABC. Plusieurs Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) d'une même filière dans un espace de proximité sont accompagnées par le projet à travers un Mastercoach pour se constituer en ABC et coopérer autour d'une vision commune : La production et/ou transformation d'un produit de bonne qualité exigé par le marché et sa commercialisation en quantité intéressante pour un acheteur. Pour son bon fonctionnement, un ABC doit réunir dans une vision commune en plus des productrices, producteurs et transformatrices, des acteurs des services d'appui : Service de Financement Décentralisés (SFD), prestataires de service (mécanisation, semences, intrants...), prestataires du Conseil Agricole, et -de préférence- un agrégateur, qui souhaite commercialiser ou transformer la production d'un ABC en majeure partie, et qui établit des relations contractuelles avec les productrices/teurs. Les apprentissages des membres d'un ABC sont multiples: - création de confiance mutuelle entre les acteurs de l'ABC, - conscience pour la nécessité d'une auto-organisation et son appropriation, - entrepreneuriat coopératif et immatriculation des OPA, - établissement et évaluation d'un plan de campagne conjoint, - développement d'une vision entrepreneuriale, - éducation financière, acquisition et gestion d'épargne et des crédits, - lobbying, négociation et contractualisation avec les commerçants et établissement des relations d'affaires durables.

L'expérience qui a contribué à introduire l'approche ABC par le **PROAGRI**, était une commande non satisfaite de 1000 tonnes de beurre de Karité. A l'époque, l'agrégateur indien Africa Agro-Alimentaire (AAA) a offert ce marché à l'Association Karité Bénin (AKB), appuyé par le **PROAGRI**, mais les 400 groupements de femmes accompagnés à l'époque, productrices de beurre de karité, n'étaient pas capable de livrer 10 x 100 tonnes selon un schéma convenu

avec AAA. Ainsi le **PROAGRI** a appris, que les producteurs primaires et les transformatrices artisanales dans les filières soja, riz et karité ne sont pas capables sans appui organisationnel et accompagnement extérieur, de servir des marchés d'une échelle intéressante pour des agrégateurs. Aussi, la faitière nationale AKB, n'arrivait pas à assurer cet accompagnement, car ils ne disposaient pas des structures appropriées au niveau micro. C'est pourquoi le **PROAGRI** a décidé de développer l'approche ABC et d'introduire des Mastercoachs, qui assurent cet accompagnement. La formation et la présence des Mastercoachs pour l'accompagnement systématique des acteurs dans les ABC constitue *l'élément d'innovation* de cette approche.

La *durabilité* de l'approche est fondée dans son impact évident : Les acteurs réunis dans les ABC reconnaissent l'utilité et commencent à prendre en main leur propre organisation. Le projet fait former des Coachs Internes qui font partie de chaque ABC qui prennent la relève pour la durabilité des ABC. Les acteurs des partenaires responsables pour l'accompagnement des ABC, les agents des ATDA au niveau communale (TS et CCeC) ont été impliqués directement dans la mise en œuvre de l'approche : ils ont été formés sur les différentes étapes pour la constitution et l'accompagnement d'un ABC, et pour l'année 2022, ils ont pris le Lead pour l'identification, la caractérisation la planification et l'évaluation annuelle dans 25 nouveaux ABC. Ces formations pour les agents ATDA et leurs engagements pour les ABC vont se poursuivre en 2023.

Malgré que l'approche soit reconnue par les partenaires et acteurs du développement agricole du fait de son impact visible, sa *reproductibilité* dépend d'un engagement ferme de l'état et du MAEP, en ce qui concerne un financement durable du conseil agricole, qui peut prendre en charge les Mastercoachs, qui accompagnent dans chaque commune du pays le développement des Agribusiness Cluster agricoles. Dans les 18 communes partenaires du **PROAGRI**, les acteurs des ATDA formés par le projet sont impliqués directement dans la *réplication* de l'approche, pour accompagner des ABC dans d'autres filières, notamment le maïs.

Un élément important pour la *reproductibilité* et *durabilité* est l'existence des Mastercoachs bien formés selon un curriculum métier. **PROAGRI**₄ a formé 29 Mastercoachs pendant deux ans pour accompagner les ABC et collabore avec la DCAIFE du MAEP pour leur certification. Pour permettre la mise à échelle de l'approche ABC, le **PROAGRI**₄ a mis en place des capacités de formation des Coachs qui accompagnent les ABC : En collaboration avec un partenaire externe, la fondation iCRA du Pays-Bas, qui intervient comme prestataire de service pour le projet, une formation de type dual a été élaborée, qui permet à des conseillers agricoles d'acquies pendant une année des connaissances et expériences nécessaires pour accompagner un ABC de sa constitution à son fonctionnement autonome. Le projet est en train de compiler des modules de formation "ABC Coach", de définir le métier dans la nomenclature des métiers agricoles, et d'institutionnaliser cette formation auprès de trois universités / institutions de formation professionnelle⁴ du Bénin. La certification des Mastercoachs par la Direction du Conseil Agricole, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DCAIFE) du MAEP est un élément important pour la *durabilité* de l'approche.

2. L'approche Smart-valleys pour la production du riz

L'objectif est de faciliter la résilience de la production du riz face aux effets du changement climatique tout en augmentant la productivité de la culture. C'est une approche intéressante pour rehausser la situation des femmes, petites productrices de riz dans les zones

⁴ Université National Agricole UNA / Centre de Perfectionnement en Sciences Agronomiques (CePeSA) de l'Université Parakou/ Institut Universitaire d'Education Professionnelle (IUEP) à Djougou

défavorisées en organisant les activités de production sur des bas-fonds aménagés selon une méthode spécifique et promue par l'approche.

Initialement développé par l'ONG "Africa Rice"⁵, l'approche Smart-valleys a été expérimentée et adaptée par le projet PACC (Projet d'adaptation de l'Agriculture au Changement Climatique au Nord du Bénin) de la GIZ, qui intervenait dans l'Atacora entre 2015 et 2019. Cette "phase pilote" a montré que les aménagements selon la méthode Smart-valleys correspondent à une nécessité d'intervention en faveur des groupes défavorisés, et notamment des femmes, avec des résultats très convaincants. A partir de 2019, le **PROAGRI** a commencé une mise à échelle de cette approche pour atteindre actuellement plus que 80 villages pour une superficie de 550 ha.

Le *caractère innovant* est la mise à échelle de cet approche en faveur des groupes cibles défavorisés et notamment presque exclusivement des femmes dans le nord du Bénin. L'aménagement est maîtrisé par les productrices elles-mêmes, et permet une gestion intégrée de l'eau des pluies pour leur utilisation optimale. Par ailleurs, la méthode est d'une grande portée sociale car inclusive pour groupes sociaux défavorisés et sensible au genre. Dans le département de l'Atacora, l'approche s'adresse en premier lieu aux femmes rizicultrices, qui produisent de manière extensive et traditionnelle le riz dans les bas-fonds.

Le **PROAGRI**₄ renforce la résilience des productrices en leur accordant une subvention dégressive pendant deux ans sur les dépenses d'acquisition d'intrants (semence et engrais) et en mettant à la disposition des productrices un technicien par site qui accompagne le déroulement des opérations productives. A ce niveau réside le défi : le besoin d'un accompagnement rapproché pendant deux ans pour l'aménagement, son entretien et un appui technique et organisationnel afin d'obtenir des performances optimales de productivité et de pouvoir continuer la production intensifiée de riz de façon autonome et durable.

Les éléments des subventions de départ pour les intrants et de l'accompagnement technique et organisationnel par un conseiller agricole constituent les coûts d'investissement pour la mise en œuvre des aménagements selon l'approche Smart-valleys. Le travail technique d'aménagement proprement dit et l'entretien annuel des ouvrages de gestion de l'eau est assuré par les productrices elles-mêmes, ce qui contribue de manière fondamentale à la *durabilité* de l'approche. La mise en niveau de l'état organisationnel des productrices pour l'autogestion de la conduite de la campagne agricole sur la base des intrants garantissant un rendement élevé est le deuxième facteur de *durabilité*.

Il est revenu aussi que les sites Smart-valleys constituent des bases solides d'émergences de la production du riz dans les localités, et commencent à alimenter certains marchés d'écoulement de produit ; exemple du modèle Central d'Achat de Riz Paddy et de la mise en relation des groupements Smart-Valleys avec les Coopératives Villageoises de Transformatrices de riz paddy en riz étuvé.

La *reproductibilité* de l'approche Smart-valleys est initialement assuré par une documentation par Africa Rice. Le **PROAGRI**₄ a réussi à adapter l'approche aux réalités socio-économiques du Bénin pour une mise à l'échelle. Les expériences du projet sont capitalisées sous forme d'un Référentiel Technico-Economique (RTE Smart-valleys), qui est élaboré sous la tutelle de la Direction du Génie Rural du MAEP. La démarche pour la réalisation d'un site Smart-valleys est documentée jusqu'au moindre détail, les coûts pour la réalisation sont documentés sur les expériences du **PROAGRI**₄. Pour la mise en œuvre il existe au moins un prestataire de service privée, qui dispose d'une grande expérience et d'un réseau de techniciens sur le terrain.

On note déjà que des communes aussi bien que des ADTA ont manifesté leur demande pour l'extension de cette approche initialement mise en œuvre seulement dans le département de l'Atacora. Il en ressort que la piste de *réplication* passe dans un premier temps par

⁵ [SmartFR_07T-05T.pdf \(africarice-fr.org\)](#)

l'engagement et la mobilisation des communes d'une part et des agences d'appui au secteur agricole d'autre part pour aider les producteurs/trices de faible niveau économique à obtenir les aménagements sommaires de démarrage.

Etant donné que l'investissement principal pour réaliser les Smart-valleys est l'accompagnement des acteurs sous forme de Conseil Agricole, la question de son financement durable reste l'élément fragile pour la *réplication* autonome de l'approche.

3. Les plateformes communales des acteurs des CVA

Les plateformes de dialogue public-privé multi acteurs pour la promotion des filières agricoles est un outil donné aux Mairies pour une meilleure gouvernance des affaires agricoles dans la commune. La plateforme est un cadre de concertation qui réunit la commune et les acteurs des filières agricoles à une périodicité régulière définie par les parties prenantes elles-mêmes. La méthode prévoit un fonctionnement assez flexible qui laisse la possibilité de tenir des sessions dès que le besoin se fait ressentir. Son fonctionnement se veut en effet très simple et donc n'implique pas la mise en place d'un quelconque comité. La plateforme facilite des échanges directs réguliers entre le Maire, son équipe, les services techniques et les acteurs des filières en vue de créer les conditions d'un meilleur essor des activités de chaque acteur, toutes choses qui font partie des objectifs des communes dont l'économie est principalement basée sur l'agriculture.

Le *caractère innovant* provient du fait que la plateforme devient un outil aux mains de la Mairie et l'unique cadre de concertation avec les acteurs du secteur agricole. La situation précédente était telle que les Mairies étaient encombrées par une multitude de cadre de concertation, chacune inspirée par différents PTF (Partenaire Technique et Financier) et avec la mise en place de comités assez lourds en termes de composition, de fonctionnement et de budget. Finalement, le fonctionnement de ces comités était tributaire de chaque bailleur de fond et voué à disparaître à la fin des interventions qui les soutiennent. Les Mairies ne tiraient en conséquence pas grande chose en termes d'acquis car il n'y avait pas d'appropriation. A présent les Mairies trouvent un intérêt à ces concertations ; elles leur permettent de mieux connaître les acteurs les filières, à mieux les organiser et les accompagner et à tirer profit de leurs productions en faveur des caisses de la commune.

L'approche trouve sa *durabilité* dans le fait que la commune est le principal acteur et en même temps bénéficiaire. Elle a pour avantage de répondre à un réel besoin des parties prenantes et en outre son fonctionnement ne génère pas d'énormes coûts. Devenus un cadre d'échange en faveur des acteurs - et non pas "*organisé par un PTF*" – les Mairies n'ont pas besoin de grands budgets particuliers pour organiser les sessions d'échanges. Le **PROAGRI4** a mis à la disposition des communes des facilitateurs qui les accompagnent de manière ponctuelle à la préparation et la modération des sessions de sorte à renforcer les capacités des agents communaux sur les outils d'animation de telles sessions. Le défi est donc pour les communes d'assurer la prise en main de l'animation des sessions. Au retrait du projet, les communes pourront toujours faire recours aux prestataires pour la facilitation de certains processus, cette disponibilité de la compétence auprès des communes constitue aussi un facteur de durabilité de l'approche.

Il est revenu que l'outil permet de booster non seulement les performances des CVA mais aussi celles de la commune, il constitue un soutien à la bonne performance des agribusiness clusters ; cela justifie l'engouement observé de la part des communes, une chose qui constitue un feedback positif et encourageant et qui contribue à la *reproductibilité* de cet instrument.

4. Les Conventions Locales de protection des parcs à karité

Une Convention Locale (CL) est un outil de co-gouvernance entre les acteurs locaux en matière de gestion des ressources naturelles et comprend des règles consensuelles entre ces acteurs. Dans le cas du **PROAGRI**, la CL prend la forme d'un document où sont consignées les règles fixées pour la gestion d'un parc à karité et entériné par l'autorité communale. Le parc à karité est un îlot de forêt où l'on trouve une densité des pieds de karité, c'est donc un site qui est bien identifié et ensuite matérialisé par des bornes et des panneaux d'indication. L'action consiste à mobiliser les populations riveraines d'un tel site et de les accompagner à établir des règles de gestion en vue de la conservation du site. L'action du **PROAGRI** a consisté à impulser la dynamique, à apporter un appui méthodologique dans le processus de mise en place puis un appui technique à la matérialisation et à la gestion. Cette expérience a permis d'élaborer un guide pour la mise en place et la gestion d'une CL. Les Mairies sont mises en avant tout le long du processus car elle est porteuse de l'initiative.

Les CL trouvent leur pertinence dans le contexte qui est celui de la ressource karité dans notre pays. En effet, le karité reste principalement une ressource forestière, les essais de plantation n'ont pas donné des résultats probants pour le moment. Face à cette situation, le karité devient de plus en plus une ressource menacée alors que ses produits constituent une des plus grandes filières d'exportation du Bénin et présente de multiples avantages pour les populations (utilité sociale, médicinale et utilité économique). La destruction des pieds de karité est massive (abattage pour les bois d'œuvre, pour la fabrication de charbon, défrichements sauvages pour les cultures extensives). Pourtant il n'est plus à démontrer que le karité est une importante source génératrice de revenu chez les femmes rurales et une source d'entrée de devises au niveau de l'économie nationale. Le **PROAGRI**, dans son action de promotion de la filière karité ne pouvait rester en marge de cette situation qui constitue la principale menace pour la filière.

La mise en œuvre de l'approche est participative et peu coûteuse. La méthodologie privilégie les concertations, ce qui amène à obtenir une forte implication et participation de l'ensemble des groupes sociaux-professionnels de la localité. Sa *durabilité* se trouve dans le fait qu'elle est une initiative des acteurs locaux eux-mêmes, qui en outre peuvent prendre aisément la main pour la conduite du processus, sous la supervision de la Mairie. Lorsqu'elle est bien conduite, la gestion de la CL permet de lever des fonds à partir des frais prélevés sur l'exploitation du site. La durabilité de sa gestion trouve ainsi les sources de son financement de manière autonome.

Il est intéressant de relever que cette approche a fait l'objet d'une synergie d'action entre deux projets (**PROAGRI** et le ProPFR -Promotion d'une Politique Foncière Responsable-) dans le Borgou où le ProPFR y a appuyé le volet sécurisation foncière. Récemment d'autres projets de la GIZ ont mentionné leur intérêt pour la *réplication* de l'approche dans d'autres communes. Les mairies des communes productrices de karité et leurs faïtières ont montré un intérêt grandissant par rapport à cette approche ; le fait que d'autres projets de la coopération s'y intéressent est une opportunité supplémentaire à saisir par elles. Toutefois il est important de relever que l'approche porte en elle les caractéristiques de sa *réplicabilité* et de sa durabilité.

Le **PROAGRI** passe par plusieurs canaux pour faire la sensibilisation à ce propos et la vulgarisation de l'approche (édition de guide, module en ligne, diffusion de film documentaire, implication des intercommunalités.)

5 Références

Liste des documents et des personnes/institutions ressources les plus pertinents au niveau global., les sources d'information et les formats seront indiquée avec beaucoup plus de détail dans la description de chaque acquis-phare.

Les documents de référence sont :

- SNCA 2
- Factsheets et Boîte à images
- Référentiel Technico Economique (RTE)
- Modules de formation sur les différentes thématiques
- Arrêtés communaux
- Guide Conventions Locale de protection des parcs à karité

Les institutions de références sont :

- MAEP (DCAIFE, DSI, DPV, DPAF)
- ATDA
- DDAEP
- FNDA
- SoNaMa
- Mairie
- ProAgri4
- ProFINA, ProPFR

Quatre fiches techniques des acquis phare

Fiche technique 1: Coaching et organisation des Agribusiness Cluster

1. Titre du produit :

Approche Coaching et organisation des Agribusiness-Cluster

2. Objectif :

- Appuyer l'organisation d'un réseau d'acteurs dans une CVA donnée pour une production, transformation et commercialisation entrepreneuriale de leurs produits agricoles
- Faciliter l'accès **aux marchés durables dans un partenariat gagnant-gagnant pour les acteurs** d'une CVA dans un espace donné sous un climat de confiance
- Accroître les capacités de gestion du business par les acteurs et leur auto-organisation

3. Élément d'excellence : points qui accrochent

- Augmente la confiance entre les différents acteurs d'une CVA et la confiance dans eux-mêmes
- Assure l'éducation financière et facilite l'accès et la gestion des crédits
- Contribue à améliorer la vue des acteurs producteurs sur le marché
- Contribue au ciblage des formations qui répondent à un problème spécifique
- Améliore la communication entre les offreurs et les demandeurs de la CVA

4. Les facteurs de succès de l'agribusiness cluster :

- Le regroupement des acteurs d'une CVA dans un espace donné autour d'une vision de production et de commercialisation
- L'établissement de la confiance entre acteurs
- L'organisation, la planification commune des activités
- La fluidité de l'information
- L'immatriculation des coopératives membres des ABC pour leur faciliter l'accès aux crédits et aux équipements
- L'accès aux crédits à taux raisonnable, au bon moment et un remboursement fiable
- La mécanisation qui permet l'intensification
- L'agrégateur engagé qui fidélise le marché dans un partenariat gagnant-gagnant
- La vente groupée des produits y inclus la gestion de magasin de proximité pour le stockage
- La proposition de valeur qui confère une identité à l'ABC (label de qualité, spécifications du produit, avantages comparatifs)
- Le renforcement spécifique de capacité pour améliorer la qualité
- Le modèle d'affaires réaliste
- La disponibilité des structures d'accompagnement ATDA/CCeC et Mairies, SFD
- La disponibilité des ressources humaines qualifiées pour le métier de coach

5. Les défis et les facteurs de risques :

- Nécessite la formation au profil de coachs, qui doivent assurer la facilitation et le conseil agricole
- La formation des coachs demande du temps
- Processus de capacitation relativement long
- Approche à adapter au contexte et aux acteurs en présence
- Les implications en termes de coût restent relativement élevées

6. Formats disponibles :

- Papier : Factsheet
- Numérique : Factsheet
- Film : Documentaire sur les Agribusiness Cluster (format 14 mn) et capsule vidéo (format 3 mn)

7. Source d'information / disponibilité :

Format	Sources
Papier	- Bibliothèque ProAgri4
Numérique	- Lien DMS factsheet : https://dms.giz.de/dms
Film	- Médiathèque ProAgri4 (format 14 mn) - Lien DMS (format capsule de 3 mn) : https://dms.giz.de/dms

8. Groupe cible (utilisateur du produit sur le terrain) :

Coopératives de producteurs/trices et transformatrices, actives dans les CVA

9. Destinataire / Responsable du produit et mode de pérennisation :

- Destinataire au plan macro pour la politique agricole : **la DCAIFE**
- Destinataire phare pour le service agricole : **les ATDA** et leur structures décentralisés dans les Communes, les Cellules Communales (CeC)

Pour garantir la durabilité et la répliquabilité, les actions sur le terrain se déroulent via un processus d'ancrage au profit des cellules communales des ATDA ; ce processus comprend :

- L'implémentation du plan d'opération du projet et la prise d'engagements par les parties prenantes (principalement en phase de démarrage)
- La mise en œuvre conjointe des processus (y compris la mise à niveau des agents des cellules communales sur les outils à transférer)
- La prise en main de l'accompagnement de nouveaux agribusiness clusters par les agents des cellules communales, depuis l'identification et la caractérisation jusqu'au bilan
- La revue annuelle des engagements et capitalisation des acquis ; elle vise à évaluer la mobilisation et le niveau d'appropriation par les agents des cellules communales.
- La digitalisation est mise à profit pour faciliter les différents processus et créer des conditions de durabilité (digitalisation du suivi des indicateurs de performance, digitalisation des services clés pour la production et la commercialisation et le e-learning pour le renforcement de capacité sur les thèmes techniques et méthodologiques)

- L'institutionnalisation du profil de coach des agribusiness clusters comme un métier officiel et qui bénéficie d'un curricula dans le programme de formation professionnel technique au sein de quelques établissements du supérieur

10. Implications financières

L'élaboration d'un Référentiel Technico-Economique (RTE) est projeté pour *avril 2023*, ce document va fournir toutes informations utiles sur les standards, toutefois il est possible d'aborder les grandes lignes de l'appui aux agribusiness clusters de la manière suivante :

Rubriques	Caractéristiques
Ateliers de renforcement métrologiques	Un atelier de travail avec les coopératives pour chacune des 4 phases méthodologique
Ateliers de renforcement thématique	Un atelier de formation par thématique pour 3 à 4 cycles de renforcement
Prise en charge des coachs	Le coach est une ressource extérieure et une compétence spécifique dont la présence est indispensable à l'ABC
Renforcement de capacité des coachs	A prévoir pour des sessions de mise à niveau des coachs

Fiche technique 2 : Approche Smart-valleys pour la culture du riz

1. Titre du produit :

Intensification de la culture du riz avec l'approche Smart-valleys

2. Objectif :

- Faciliter la résilience de la production du riz aux effets du changement climatique
- Augmenter la productivité de la culture du riz

3. Élément d'excellence :

- Contribue aux objectifs de développement (Sécurité alimentaire, augmentation de la productivité et des revenus) et ainsi intéressant aux décideurs politiques
- Une approche peu coûteuse (1,2 mio/ha)
- Facile à appliquer et à reproduire de façon autonome
- Inclusive pour groupes sociaux défavorisés et sensible au genre (85% femmes)
- Permet d'obtenir des résultats spectaculaires (augmentation des rendements de 1T/ha à 3,5T/ha)
- Méthode éprouvée (78 sites, 362 ha et 2230 exploitants dont 1877 femmes) et coûts standardisés
- Prestataire spécialisé performant disponible, multiplication facile du savoir

4. Les facteurs de succès :

- Le bas-fond doit répondre à certaines caractéristiques physiques (principalement liées à la pente qui doit être faible) et à des critères socio-organisationnels favorables
- L'approche doit être portée vers des personnes préalablement productrices de riz
- L'appui technique d'un conseiller agricole est nécessaire en première année de mise en œuvre

5. Les défis et les facteurs de risques :

- Nécessité d'élucider la situation foncière du site et prendre les dispositions idoines avec les autorités locales et communales
- Tenir compte des conditions socio-culturelles du milieu
- Privilégier les concertations préalables entre les différents groupes d'acteurs
- S'assurer de l'adhésion et de la mobilisation spontanée des productrices et producteurs par suite de la sensibilisation ; les travaux physiques sont réalisés par eux-mêmes

6. Formats disponibles :

- Papier : Factsheet, boîte à images
- Numérique : Factsheet, boîte à images
- Film : vidéo "Approche Smart-valleys dans la production du riz"

En préparation : Référentiel technico-économique, guide de mise en œuvre et module en ligne

7. Source d'information / disponibilité :

Format	Sources
Papier	Bibliothèque ProAgri4
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Lien DMS factsheet : https://dms.giz.de/dms/llisapi.dll/app/nodes/328991388 - Lien DMS boîte à images : https://dms.giz.de/dms/llisapi.dll/app/nodes/328990216
Film	<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque ProAgri4 (format 26 mn) - Lien DMS (format capsule de 4 mn) : https://dms.giz.de/dms/llisapi.dll/app/nodes/328820587

8. Groupe cible (utilisateur du produit sur le terrain) :

Productrices et producteurs de riz, ayant de l'expériences dans la riziculture !

9. Destinataire / Responsable du produit et mode de pérennisation :

- Destinataire phare pour le service agricole : **les ATDA**
- Destinataire phare pour les politiques agricoles locales / maitre d'ouvrage : **les Mairies**
- Acteur clé du service technique : prestataires spécialisés

Pour garantir la durabilité et la répliquabilité, il est procédé à :

- Des séances de présentation et de sensibilisation puis des sessions de bilan annuels dans les communes
- Au renforcement de capacité des acteurs concernés pour organiser et suivre l'implémentation (CCeC, TS et conseillers riz des ATDA, CSPDL ou CST des Mairies) ;
- L'élaboration de référentiels technico-économique (TRE) pour faciliter aux acteurs l'implémentation de l'approche (en cours)
- Des appuis pour le montage des projets de soumissions pour l'accès au financement dans le cadre de la mise en œuvre du Smart-valleyss (FNEC, FNDA, PNDF-Riz)
- La poursuite du plaidoyer pour l'intégration de cette approche dans les documents stratégiques de promotion de la filière riz et des aménagements

10. Implications financières

Le Référentiel Technico-Economique (RTE) en cours d'élaboration va fournir toutes informations utiles sur les standards, toutefois ce tableau indicatif renseigne sur le niveau des coûts. Il existe un support indicatif sur ces coûts de mise en œuvre, ce document pourra être consulté auprès du ProAgri4.

Fiche technique 3 : Plateformes communales de dialogue public-privé

Description de l'acquis :

1. Titre du produit :

Amélioration des conditions cadres de la promotion des chaînes de valeurs à travers **les plateformes communales de dialogue public privé**

2. Objectif :

- Mettre sur l'agenda des autorités locales les contraintes institutionnelles liées aux chaînes de valeurs stratégiques de la commune
- Assurer le lobbying et le plaidoyer pour la résolution des contraintes
- Mobilisation de l'action publique locale en faveur des Agribusiness Clusters (ABC)

3. Élément d'excellence :

- Inclusivité dans la promotion des chaînes de valeurs stratégiques de la commune
- Renforcement de la structuration des chaînes de valeurs stratégiques
- Contribution au renforcement de l'économie locale (optimisation de la collecte de développement local TDL)
- Les acteurs des chaînes de valeurs stratégiques deviennent des partenaires stratégiques des communes
- Inclusive pour groupes sociaux défavorisés et sensible au genre (85% femmes)
- Contribution budgétaire des mairies à l'animation des plateformes de dialogue public privé
- Planification des actions importantes issues des plateformes communes dans le plan annuel d'investissements des communes
- Motivation et engagements financiers des acteurs privés pour participation aux sessions de plateformes

4. Les facteurs de succès :

- Motivation et engagement des acteurs privés et public
- Renforcement des capacités des acteurs privés pour le lobbying et plaidoyer
- Développement d'un noyau d'acteurs privés en tant qu'entrepreneurs de causes
- Facilitation soutenue des activités par un prestataire externe et neutre
- Economies locales essentiellement agricoles

5. Les défis et les facteurs de risques :

- L'intégration de l'animation des plateformes dans le Plan de développement local constitue un défi pour en assurer la durabilité
- Prise en main effective de l'organisation et de l'animation des sessions
- Amorphie des autorités locales à donner des réponses appropriées aux préoccupations des acteurs privés

- Mobilisation effective de ressources (par les acteurs privés et la mairie) pour la résolution des contraintes discutées au sein des plateformes
- La lenteur dans la résolution des préoccupations des acteurs privés peut constituer une source de démotivation

6. Formats disponibles :

- Papier : Module sur le plaidoyer et lobbying, Guide de mise en place et d'animation d'une plateforme communale multi filière/multi acteurs
- Numérique : Module sur le plaidoyer et lobbying, Guide de mise en place et d'animation d'une plateforme communale multi filière/multi acteurs

7. Source d'information / disponibilité :

Format	Sources
Papier	Bibliothèque ProAgri4
Numérique	Lien DMS :

8. Groupe cible (utilisateur du produit sur le terrain) :

- Acteurs privés des filières dans les communes
- Mairies (Secrétaires exécutifs et chef services planification et développement local)
- Cellule Communale des ATDA

9. Destinataire / Responsable du produit et mode de pérennisation :

- Destinataire phare pour le service agricole : **les Mairies**
- Acteur clé du service technique : prestataires spécialisés : les Cellules Communales des ATDA (en tant que conseillers techniques auprès des maires)

Pour garantir la durabilité et la répliquabilité, il est procédé à :

- L'implication des membres des plateformes dans l'évaluation et l'élaboration des Plan de Développement Local (4^{ème} génération)
- La capitalisation des facteurs de succès des plateformes des communes dynamiques et engagées
- L'inclusivité au niveau local dans le déroulement du processus de mise en place et d'animation des sessions de la plateforme communale
- Au renforcement de capacité des acteurs concernés (Mairies, ATDA, CSPDL, CeC)
- L'élaboration d'un guide de mise en place et d'animation des plateformes communales
- Le mise en évidence des liens fonctionnels entre les plateformes communales les sessions du Conseil Communal d'Orientation et de Suivi de la politique agricole (CCOS)

10. Implications financières

Le processus de mise en place et d'animation d'une plateforme communale ne nécessite que les couts de facilitation assuré par un prestataire externe notamment la première et deuxième année.

Fiche technique 4 : Conventions Locales pour la protection des parcs à Karité

1. Titre du produit :

Préservation de la ressource karité avec l'approche des **Conventions Locales de protection et la gestion des parcs à karité**

2. Objectif :

- Améliorer la protection des ressources naturelles en générale en visant l'espèce karité en particulier
- Promouvoir la gestion durable de la ressource karité

3. Élément d'excellence :

- Promeut une approche locale et concertée entre acteurs
- Préservation de l'arbre de karité, ressource purement forestière, qui est une importance source d'essor économique, de cohésion sociale et de devises pour la nation mais qui subit des destructions massives du fait des activités anthropiques
- Méthode facile et reproductible de manière autonome par les populations locales, sous la gouvernance de l'autorité communale
- Bonne source de devises locales pour la commune
- Mise en œuvre assez peu couteuse : coûts d'investissement initial (26 000 Fcfa) et coûts d'entretien annuelle (21 000 Fcfa) par hectare.
- L'exploitation judicieuse du parc génère des revenus qui peuvent constituer des fonds pour la prise en charge des dépenses inhérentes à la gestion de la convention locale

4. Les facteurs de succès :

- Le consensus général entre l'ensemble des groupes socioprofessionnels autour du site
- La bonne compréhension des clauses de la convention et une pleine adhésion par les différents groupes socioprofessionnels
- Une bonne implication de la marie dans le processus de préparation, de mise en place et d'accompagnement à la bonne gestion de la convention
- La mise en place régulière d'un comité de gestion avec des membres dévoués
- La dynamisation des activités économiques liées au parc

5. Les défis et les facteurs de risques :

- La concertation est de mise, elle doit être privilégiée à tout moment de la vie d'une convention locale
- Nécessité d'élucider la situation foncière du site et prendre les dispositions idoines avec les autorités locales et communales
- Le dynamisme du comité de gestion est déterminant pour la bonne marche de la convention locale

6. Formats disponibles :

- Papier : Guide méthodologique, boîte à images
- Numérique : Guide méthodologique, boîte à images
- Film : vidéo "Protéger la ressource karité avec les convention locales"
- Digital : module e-learning

7. Source d'information / disponibilité :

Format	Sources
Papier	Bibliothèque ProAgri4
Numérique	- Lien DMS Guide méthodologique : - - Lien DMS boite à images : -
Film	- Médiathèque ProAgri4 (format 26 mn) - Lien DMS (format capsule de 4 mn) : -
Digital	- www.atingi.org

8. Groupe cible (utilisateur du produit sur le terrain) :

Populations locales des zones de peuplement de karité, élus et agents communaux

9. Destinataire / Responsable du produit et mode de pérennisation :

- Destinataire phare au niveau politique locale : **les Mairies**
- Acteurs clés du service publique : services techniques déconcentrés (services agricoles, services des eaux et forêts)

Pour garantir la durabilité et la répliquabilité, des actions phares de communication ont été menées :

- Un guide pratique a été élaboré pour être mis à la disposition des communes, ce guide comporte toutes informations nécessaires pour la mise en place de manière autonome de l'approche
- Un cours sur les Conventions Locales est mis en ligne sous forme de module e-learning et disponible sur la plateforme atingi
- Un film documentaire a été réalisé depuis 2020. Il sert comme support de sensibilisation des acteurs ; dans ce cadre, des copies ont été partagées à l'ensemble des acteurs lors des ateliers de lancement du ProAgri4. Par ailleurs le film est projeté en marge de différents ateliers
- Des exemplaires de la boîte à images ont été distribués à large échelle à l'ensemble des catégories d'acteurs, ce matériel didactique est utilisé comme support de sensibilisation de de formation dans les villages

- L'approche d'appui aux Conventions Locales de la génération 2021 s'est basé sur la mobilisation préalable des communes et une mise en concurrence des sites proposés

10. Implications financières

La mise en place et le suivi des Conventions Locales impliquent deux types de charges.

- Les charges d'investissement qui portent sur l'acquisition du matériel nécessaire (bornes, panneaux d'identification et frais de logistique). Ces frais se situent en moyenne entre 22 000 et 26 000 Fcfa par hectare lorsque que le site entier a une superficie d'environ 25 ha.
- Les charges de fonctionnement qui portent sur les opérations d'entretien, de gardiennage et des frais nécessaires pour le comité de gestion. Ces frais se situent en moyenne entre 21 000 et 23 000 Fcfa par hectare lorsque que le site entier a une superficie d'environ 25 ha.

Référence au guide pour des informations plus détaillées sur les considérations à propos des implication financières.